



16 juin 2017

(R)éveillons nos pratiques

Centre d'échanges et de ressources **Bâtiments & aménagements durables** en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, et dans la continuité des accords de Paris issus de la COP 21, les ministres Ségolène Royale et Emmanuelle Cosse lancent en Juin 2016 le label « énergie carbone ». Ce label se veut un des points forts de la loi de transition énergétique, préfigurant ainsi la future réglementation thermique devenant environnementale. L'idée qui sous-tend la démarche est simple : « *Ce label "vise à allier la question de l'énergie positive et des bâtiments qui répondent à la stratégie nationale bas carbone" »* (Emmanuelle Cosse). **En ce sens, nous, professionnels de terrain engagés dans un pragmatisme opérationnel de chaque jour, acquiesçons avec ferveur la distinction claire entre énergie et carbone, pour favoriser l'emploi de matériaux biosourcés.** Sortir du raccourci sémantique entre kWh et CO₂ entourant la question de l'énergie grise ne peut qu'être salué, l'apparition de nouveaux critères comme, entre autres, la gestion des déchets et la biodiversité, également*.

Au-delà de la nouveauté de l'approche, plus transversale, c'est également la démarche de « validation » du label qui est nouvelle : dix-huit mois d'expérimentation partout en France pour analyser les projets sur le terrain, en concertation avec les professionnels, en vue de l'écriture et de l'adoption de la nouvelle réglementation thermique. Fort de ce dispositif, l'ADEME Auvergne Rhône Alpes a lancé son appel à expérimentation en mars dernier. Une vingtaine de projets seront sélectionnés fin juin afin d'établir un échantillon représentatif aussi bien en chantier qu'en études, du niveau RT12 au Bepos.

Ville et Aménagement Durable, de par son essence, sa naissance (regroupement de professionnels dont l'envie commune est d'apprendre et partager les savoirs faire environnementaux pour agir vite et mieux) ne peut que participer à cette expérimentation pour apporter son expérience et ses savoirs faire au service de la démarche. L'enjeu comme toujours dans notre association est simple : **le pragmatisme opérationnel**, et des premiers retours de nos experts la question de **la fiabilité des résultats semble centrale**. Pour exemple, un bâtiment entièrement construit en bois en altitude et utilisant des énergies fossiles pour le chauffage pourrait ne pas être conforme au référentiel. Ce résultat, sur le papier, ne semble pas en cohérence avec la réalité de l'impact environnemental des bâtiments.

* En France, les réglementations thermiques successives ont toujours embrassées une baisse des kWh générés en usage. Ainsi, le concept de Facteur 4 s'est développé selon ce seul critère de diminution par 4 des consommations, aboutissant à la notion de 50 kWh ; notion bien loin de l'enjeu central de diminution des émissions de CO₂ et encore plus éloignée des préceptes du rapport Meadows de 1972 (cf. l'ouvrage « Facteur 4, deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources »). Préceptes pourtant fondateurs, notamment du discours de Jacques Chirac à Johannesburg en 2002 au Sommet Mondial du Développement Durable : de l'évidence de la nécessité d'une construction d'établissements humains frugaux et responsables afin d'agir dans cinq domaines « le réchauffement climatique, l'éradication de la pauvreté, la diversité biologique et culturelle, les modes de production et de consommation, la gouvernance mondiale pour le développement durable ».



Aussi, l'association lance un appel pour la formation d'une communauté E+C- regroupant maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises... Cette communauté sera regroupée autour d'un groupe de travail transversal spécifique au sein de VAD avec pour questionnement central :

- Analyse et sensibilité des critères E et C du label ;
- Analyse critique des outils accrédités par le label ;
- Identification d'outils et de méthodes adaptés pour répondre aux enjeux actuels et aux questions opérationnelles et régionaux.

Notre objectif est simple : **amener au débat une analyse critique constructive du label au sens large, afin de construire ensemble et durablement l'efficacité environnementale.** L'enjeu est crucial, car si 15 années ont été nécessaires pour corriger le logiciel RT afin qu'il se rapproche de la réalité des résultats mesurés, la question du carbone ne pourra pas attendre. Pour rappel, le dernier rapport du GIEC montre que la température moyenne a déjà augmenté de 0,85°C depuis 1880 et quelle que soit notre action, l'augmentation de température dans les 20 prochaines années est à minima de 0,7°C. Comme le disait encore Jacques Chirac il y a 15 ans « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » ; **tachons de regarder ensemble avec liberté, conscience, et honnêteté la question qui nous est posée.**

Contact :

Ville et Aménagement Durable

103 avenue Maréchal de Saxe – 69423 Lyon Cedex 03

04 72 70 85 59 – associationvad@orange.fr

ville-amenagement-durable.org

Ville et Aménagement Durable mobilise et anime un réseau de plus de 2 000 professionnels (dont 260 adhérents), en Auvergne-Rhône-Alpes, sur les enjeux du bâtiment et de l'aménagement durable. Son rôle est d'agir et de penser les territoires de demain par le retour d'expérience (expertise, retour terrain), le débat, la formation et l'information.

